

Communiqué de Presse

THERADIAG porte sa levée de fonds à près de 8,6 millions d'euros grâce à l'exercice partiel de l'option de surallocation

Croissy-Beaubourg, le 4 janvier 2013 – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic annonce, aujourd'hui, que dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché NYSE Alternext Paris, le Chef de File et Teneur de Livre, BIL Finance, a partiellement exercé l'option de surallocation, donnant lieu à l'émission de 69.002 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'Offre, soit 5,80 euros par action.

En conséquence, le nombre total d'actions THERADIAG mises à disposition du marché dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 1.479.379 actions nouvelles. Le nombre total d'actions THERADIAG à l'issue de l'exercice partiel de l'option de surallocation est porté à 3.824.699 actions.

Le produit brut total de l'augmentation de capital de THERADIAG, comprenant l'offre à prix ouvert et le placement global, est ainsi porté à près de 8,6 millions d'euros.

Michel Finance, Directeur Général de THERADIAG déclare « *Grâce au succès de notre introduction en bourse sur NYSE Alternext Paris, THERADIAG dispose, aujourd'hui, de moyens financiers qui devraient permettre à la société de mettre en œuvre sa stratégie de développement dans le théranostic et dans les nouvelles thérapies des maladies inflammatoires et auto-immunes, des cancers et du SIDA ainsi que de poursuivre l'extension des gammes propriétaires de diagnostic innovant de THERADIAG.* ». Michel Finance ajoute « *Nous tenons à remercier une nouvelle fois très chaleureusement tous les actionnaires qui nous ont fait confiance et qui vont désormais nous accompagner dans le déploiement de notre stratégie tant en France qu'à l'International.* »

Modalités des opérations de stabilisation

Conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, BIL Finance, en sa qualité d'agent stabilisateur indique:

- avoir réalisé des opérations de stabilisation sur les actions BIL Finance qui ont débuté le 11 décembre 2012 ;
- la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 24 décembre 2012 ;
- les opérations de stabilisation ont été réalisées au prix suivants :

Date	Prix au plus bas	Prix au plus haut
11 décembre 2012	5,49 €	5,80 €
12 décembre 2012	5,60 €	5,73 €
13 décembre 2012	5,60 €	5,67 €
14 décembre 2012	5,47 €	5,60 €
17 décembre 2012	5,23 €	5,62 €
18 décembre 2012	5,18 €	5,48 €
19 décembre 2012	5,09 €	5,31 €
20 décembre 2012	5,03 €	5,17 €
21 décembre 2012	4,84 €	5,03 €
24 décembre 2012	4,84 €	5 €

A propos de Theradiag

Fort de son expertise dans la distribution, le développement et la fabrication de tests de diagnostic *in vitro*, Theradiag innove et développe des tests de théranostic (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies auto-immunes, du cancer et du SIDA. Theradiag participe ainsi au développement de la « médecine personnalisée », favorisant l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. Theradiag commercialise la gamme Lisa-Tracker, marquée CE, une solution complète de diagnostic multiparamétrique pour la prise en charge des patients atteints de maladies auto-immunes et traités par biothérapies. Theradiag développe également de nouveaux marqueurs de diagnostic, grâce à la plateforme microARN, qui permettra d'identifier des biomarqueurs spécifiques pour orienter une thérapie et trouvera sa première application dans le traitement du SIDA. Theradiag a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€ en 2011. La société est basée à Marne-la-Vallée et compte une cinquantaine de collaborateurs.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : www.theradiag.com



Theradiag

Michel Finance
Directeur général
Tél: 01 64 62 38 73
mfinance@theradiag.com

NewCap.

Communication financière
et Relations Investisseurs
Valentine Brouchet /
Pierre Laurent
Tél. : 01 44 71 98 52
theradiag@newcap.fr

Alize RP

Relations Presse
Caroline Carmagnol
caroline@alizerp.com
Tél. : 06 64 18 99 59
Emilie Dèbes
emilie@alizerp.com
Tél. : 01 42 68 86 40

Informations publiques

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon



Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de THERADIAG, 4-6 Bd de Beaubourg, Croissy-Beaubourg- 77435 Marne-la-Vallée Cedex 2

Des exemplaires du Prospectus ayant reçu le visa numéro 12-563 en date du 20 novembre 2012, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Theradiag, 4-6 Bd de Beaubourg, Croissy-Beaubourg- 77435 Marne-la-Vallée Cedex 2 et sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Theradiag (www.theradiag.com).

L'attention du public est attirée sur la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers. Ces facteurs de risques sont développés au chapitre 4 de la première partie du prospectus et au chapitre 2 de la seconde partie du prospectus.

Avertissement

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue, ni ne fait partie, ni ne saurait être interprété comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat, de cession ou de souscription, des actions THERADIAG dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par THERADIAG d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'achat de titres financiers THERADIAG aux Etats-Unis. Les titres financiers de THERADIAG n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. THERADIAG n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de l'offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de titres financiers aux Etats-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une invitation ni une incitation d'entreprendre une activité d'investissement au titre de l'article 21 du Financial Services and Markets Act de 2000 et ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (A) sont situées en dehors du Royaume-Uni, ou (B) sont des investisseurs qualifiés au sens de l'article 86(7) du Financial Services and Markets Act de 2000 (ces personnes relevant de l'article 2.1 (e), (i) et (ii) de la Directive 2003/71/CE) et qui ont (i) une expérience professionnelle en matière d'investissements répondant à la définition des « investisseurs professionnels » au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordre ») ou qui (ii) sont visés à l'Article 49(2)(a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordre, ou (iii) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (ces personnes étant ci-après désignées comme les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué ne sera possible que par des Personnes Habilitées. Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son prospectus ayant reçu le visa n°12-563 en date du 20 novembre 2012, aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels THERADIAG est présente.

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon